

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU MARDI 9 JUILLET 2019**

~~~~~

L'an deux mil dix-neuf, le neuf juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **4 juillet 2019**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Diane **DE BARROS**, Chantal **LE GARREC** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE**, Gérard **DANIEL**.

Absents excusés : Madame Marinette **DE BARROS** (*pouvoir donné Mme Karine **DUPRAZ***) et Messieurs Pascal **TRINH-VAN** (*sans pouvoir*), Christophe **BOUCARD** (*sans pouvoir*), Frédéric **FRANÇOIS** (*pouvoir donné M. Alain **BÉNÉTEAU***) et Stéphane **BEILVERT** (*pouvoir donné M. Sylvain **FAGOT***).

Absents non excusés : Mesdames Céline **ANGOT**, Sandra **PIERRE** et Monsieur Hervé **LORIOUX**.

Avant d'entamer l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite Madame Virginie **SERRANO**, membre **D'Ici et d'ailleurs**, à faire une présentation de l'association comme convenu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Cette association a été fondée en avril 2018 afin d'apporter une aide humaine et matérielle aux enfants du monde. Les adhérents sont de **VILLEDUOX, MARANS**, du territoire de **BELFORT, MARSEILLE...** Après s'être acquittés d'une cotisation annuelle de 10 €, les membres peuvent parrainer ou non un enfant, il n'y a aucune obligation. Cela consiste à échanger des courriers, des photos... régulièrement.

En 2018, leurs actions se sont portées sur l'orphelinat de Duc Son à **HUÉ** au Vietnam. 16 personnes ont organisé un voyage sur place pour apporter des vêtements, de la nourriture, des produits de soins et d'hygiène. Dans cet orphelinat, 12 nonnes bouddhistes encadrent 120 enfants, non adoptables car toujours en relation avec un membre de leur famille. Ils ont fait des jeux, des activités manuelles, des crêpes, sont allés à la piscine... Un étudiant vietnamien était venu en France plus tôt pour parfaire la langue et a servi d'interprète sur place avec des camarades. Des dons de peluches ont été faits auprès d'enfants hospitalisés.

Dans ce genre de déplacements, l'association participe aux frais d'hébergement mais pas aux frais du voyage, ni à la nourriture.

Pour subvenir à leurs besoins et se faire connaître, l'association organise des vidés-greniers, des spectacles, des marchés de Noël, des concours de belote, des tombolas... et fait des demandes de subventions auprès de divers organismes.

*Monsieur Christophe VANWALLEGHEM arrive à 18 h 33.*

Après cet exposé et le départ de Madame **SERRANO**, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h. Il fait part des élus absents avec ou sans pouvoir, excusés ou non.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-huit, ont, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Elodie **CAILLAUD** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **12 juin 2019**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation et est approuvé à la majorité des présents.

2 nouveaux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Personnel communal,
- Avenant salle des associations.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Emprunt salle des associations,
- Informations,
- Questions diverses.

## ORDRE DU JOUR

**Emprunt salle des associations** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du retard important pris dans l'achèvement des travaux de la salle des associations, les subventions escomptées n'ont pas pu être versées et, afin de pré-financer le montant de l'attribution du FCTVA à venir, ce qui pénalise la commune au niveau de sa trésorerie, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de souscrire un emprunt dans l'attente de ces versements.

*Délibération  
n° 2019/30*

Il présente une offre du Crédit Agricole dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

• montant	→	280 000,00 €,
• durée de remboursement	→	24 mois,
• taux	→	0,37 %,
• périodicité de remboursement	→	trimestrielle.

Après discussion, le Conseil Municipal (**10 votants + 2 pouvoirs – 12 pour**) autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions s'y rapportant.

**Personnel communal** : Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe en charge de la commission éducation - citoyenneté - jeunesse expose au Conseil Municipal :

*Délibération  
n° 2019/31*

- Suite au départ à la retraite à l'école maternelle d'un adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 34/35<sup>e</sup>, il convient de le remplacer pour le bon fonctionnement du service.  
Un agent occupant actuellement un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 22/35<sup>e</sup> sera nommé sur ce poste. Une vacance de poste est à réaliser.  
Ce dossier a été soumis au comité technique du Centre de Gestion.
- Afin d'assurer l'activité du centre de loisirs, il convient de faire une vacance sur 2 postes non pourvus au tableau des effectifs, à savoir :  
1 poste d'adjoint d'animation à temps complet  
1 poste d'adjoint d'animation à 30/35<sup>e</sup>.

.../...

.../...

- Un agent en disponibilité depuis le 15 avril 2019 sur un poste d'adjoint d'animation à 33,66/35<sup>e</sup> a demandé sa réintégration anticipée. Ce dossier sera transmis à la commission administrative paritaire du Centre de Gestion. Une vacance de poste sera à réaliser.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal **(10 votants + 2 pouvoirs – 12 pour)** valide ces modifications et charge Monsieur le Maire de procéder aux déclarations de vacances de poste, de prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements en découlant et à signer toutes les pièces inhérentes à ces postes.

Suite à ces décisions, le tableau des effectifs s'établira comme suit :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet (*à pourvoir*),
- 2 postes d'adjoints administratifs principaux 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet (*non pourvus*),
- 1 poste d'animateur à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint d'animation à 33,66/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint d'animation à 26/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 20/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 3 postes d'adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (*dont 1 non pourvu*),
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 4 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe à 34/35<sup>e</sup> (*dont 1 non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 32,86/35<sup>e</sup>,
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet (*dont 3 non pourvus*),
- 5 postes d'adjoints techniques à 34/35<sup>e</sup> (*dont 4 non pourvus*),
- 1 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 34/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 3 postes d'ATSEM principaux 2<sup>ème</sup> classe à 34/35<sup>e</sup> (*non pourvus*),
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 22/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 33/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 33/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 33,66/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 32,86/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 26/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 22,55/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 22/35<sup>e</sup>,
- 2 postes d'adjoints techniques à 20/35<sup>e</sup> (*non pourvus*),
- 1 poste d'adjoint technique à 18,77/35<sup>e</sup>.

**Avenant salle des associations** : Dans le cadre de la restructuration d'une salle des associations et la création d'un salon de coiffure, Monsieur le Maire présente l'avenant suivant :

Délibération  
n° 2019/32

- **avenant n° 1 : COUDRONNIÈRE**  
(lot 5 – Menuiseries intérieures)

Cet avenant concerne une moins-value due à la réalisation du bar d'accueil réalisée par une autre entreprise pour un montant de - **5 776,00 € H.T.** ou - **6 931,00 € T.T.C.**

.../...

.../...

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **25 622,10 € H.T.** ou **30 746,52 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **19 846,10 € H.T.** ou **23 815,32 € T.T.C.**

### **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que l'antenne d'**ORANGE** est installée dans la zone d'activité de Bel Air.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture a demandé que le redécoupage géographique des bureaux de vote soit réalisé **avant le 2 juillet 2019** afin de ré-équilibrer le nombre de votants dans chaque bureau. Après étude du dossier et suite au nouveau redécoupage, le bureau 1 compterait environ 725 électeurs et le bureau 2 environ 800 pour les prochaines élections.  
De même, il existe 3 lieux d'implantation pour l'affichage électoral. Après réflexion, 2 seraient suffisants. Celui devant la salle des associations et celui sur la place de l'école de « **Sérigny** » seront conservés.  
Egalement, il est évoqué le rachat d'isolaires.
- Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal avoir reçu un courrier de mise en demeure de la **DREAL**, suite à sa visite de contrôle de l'ancienne déchetterie. Tous les dépôts : gravats, branches, planches de bois, herbe, pneus doivent être évacués. Les poteaux en béton EDF ont déjà été enlevés. Concernant les pneus et les planches de bois, leurs enlèvements sont en cours. La terre stockée en buttes devra être étalée pour tout remettre à plat. Les associations possédant un bâtiment devront le déplacer à proximité des autres. Le délai de remise en état est de 3 mois.
- Madame Elodie **CAILLAUD** informe le Conseil Municipal que les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes tiendront un stand de vente de glaces. Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** lui demande de prévenir l'association de chasse. Le repas proposé sera réalisé par le même prestataire que l'année passée.
- Monsieur Gérard **DANIEL** informe le Conseil Municipal avoir été interpellé par des entreprises qui font les travaux de la salle des associations concernant le paiement de leurs prestations. Monsieur le Maire répond que de nombreuses factures ont dû être refaites car elles étaient fausses et rejetées par la trésorerie ce qui a perturbé les délais de règlement.  
Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** demande si l'architecte terminera sa mission jusqu'à la fin du chantier. Monsieur le Maire lui répond positivement en précisant que l'architecte se replie derrière des entreprises non sérieuses, notamment au niveau du carrelage. Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** précise que la résine doit être refaite et payée par **SOLINOME**. Madame Chantal **LE GARREC** évoque à nouveau le fait que les dysfonctionnements auraient dû être actés par courriers.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** demande si le Centre de gestion a fait des remarques sur le profil proposé pour le recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services. Monsieur le Maire lui répond qu'ils n'ont fait que des observations minimales et qu'il faudrait préciser la strate de la population de la commune.
- Madame Karine **DUPRAZ** précise au Conseil Municipal qu'une rencontre aura lieu le lundi 15 juillet 2019 à 15 h en mairie concernant le projet éolien. Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** souligne que la création de la société de projet doit être réalisée avant la fin de l'année. Monsieur le Maire ajoute que **VALOREM** a déposé un dossier d'urbanisme concernant l'installation d'un mât de mesure, qui doit être posé au minimum pendant 1an. La décision de la DDTM est en attente. Ce mât sera implanté sur une parcelle appartenant à Monsieur François **COUILLAUD**.

.../...

.../...

- Madame Chantal **LE GARREC** demande quels travaux sont encore à faire dans la salle des associations. Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** lui répond qu'il reste des peintures à faire dans la réserve et le bar à installer. Il ajoute n'avoir toujours pas reçu de devis concernant les coupures électriques programmées et qu'il n'y aura pas de locations tant que ce système ne sera pas installé. Il précise aussi qu'une goulotte électrique installée sur la scène mérite d'être déplacée.

**3 délibérations** ont été prises (*du n° 2019/30 au n° 2019/32*)  
à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Céline <b>ANGOT</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente non excusée</i>
Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BENETEAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>Adjointe / Secrétaire de séance</b>	
Gérard <b>DANIEL</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Marinette <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Maurice <b>DEBEGUE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Adjointe</b>	
Gérard <b>FAVRE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Frédéric <b>FRANÇOIS</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Hervé <b>LORIOUX</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<i>Absent non excusé</i>
Sandra <b>PIERRE</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente non excusée</i>
Pascal <b>TRINH-VAN</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	